



Conseil économique et social

Distr. générale
23 avril 2021
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil
économique et social
6-15 juillet 2021

**Une reprise durable et résiliente après la pandémie
de COVID-19, qui favorise les dimensions économique,
sociale et environnementale du développement durable :
ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation
du Programme 2030 dans le contexte de la décennie
d'action et de réalisations en faveur
du développement durable**

Contribution de la cinquième session du forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet ci-joint la contribution de la cinquième session du forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), tenue à Genève les 17 et 18 mars 2021, au forum politique de haut niveau pour le développement durable.



Rapport du forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe sur les travaux de sa cinquième session

I. Participation

1. Le forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a tenu sa cinquième session sous la forme d'une réunion hybride au Palais des Nations à Genève, les 17 et 18 mars 2021. Cette session était coprésidée par Francisco André, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération du Portugal, et par László Borbély, Conseiller d'État auprès du Premier Ministre du Gouvernement roumain.

2. Cette session a rassemblé les représentants des 52 États membres de la CEE ci-après : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

3. Les États non membres de la CEE ci-après ont participé à la session : Afrique du Sud, Costa Rica, Ghana, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Pérou et Togo.

4. L'Union européenne était représentée par la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement, la Commission européenne, la Fondation européenne pour la formation et le Programme européen d'échanges pour un développement urbain durable y ont également participé.

5. Des représentants des organismes, départements, fonds et programmes, institutions spécialisées, organisations apparentées, conventions et initiatives des Nations Unies ci-après ont participé à la réunion : Bureau de la coordination des activités de développement, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau des commissions régionales à New York, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, Centre du commerce international, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Conseil économique et social, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, École des cadres du système des Nations Unies, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds international de développement agricole, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Office des Nations Unies à Genève, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO),

Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation mondiale du commerce, Organisation mondiale du tourisme, Pacte mondial des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Réseau des solutions pour le développement durable, secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Siège de l'Organisation des Nations Unies et Union internationale des télécommunications. Les coordinateurs résidents ainsi que des représentants des bureaux des coordinateurs résidents de huit pays de programme de la région étaient également présents.

6. Des représentants des organisations intergouvernementales et des autres organisations et réseaux internationaux ci-après ont participé à la session : Agence spatiale européenne, Banque de développement du Conseil de l'Europe, Banque eurasiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Centre européen de recherche en politique sociale, Centre international de déminage humanitaire de Genève, Centre Sud, Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants, Commission économique eurasiatique, Commonwealth, Conseil de coopération régionale, Conseil de l'Europe, Conseil des communes et régions d'Europe, Conseil des Ministres des pays nordiques, Initiative de l'Europe centrale, Initiative pour la prévention et la préparation en cas de catastrophe en Europe du Sud-Est, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme, Union internationale pour la conservation de la nature et Union interparlementaire.

7. Les représentants d'environ 200 organisations non gouvernementales ainsi que des représentants du milieu universitaire, du secteur privé, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'autres organisations ont également participé à la session. La liste complète des participants est disponible sur le site Web du forum régional (<https://regionalforum.unecce.org>).

II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

8. Le forum régional a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, figurant dans le document ECE/RFSD/2021/1.

9. Dans ses remarques liminaires, le Coprésident (Portugal) a souligné que l'année écoulée avait été assombrie par la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19). La pandémie a ralenti, arrêté ou réduit à néant les progrès vers le développement durable. Le défi actuel consiste à trouver des moyens de résoudre cette grave crise sanitaire et socioéconomique sans compromettre la démarche porteuse de changement inscrite dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au Portugal, la COVID-19 a perturbé le système de soins de santé et d'autres systèmes sociaux et économiques, entravant les progrès vers la réalisation de la plupart, sinon la totalité, des objectifs de développement durable. Toutefois, la crise provoquée par la pandémie ne doit pas être vue comme une excuse pour interrompre la mise en œuvre des stratégies, mais plutôt comme une occasion de réaffirmer les engagements,

notamment envers les objectifs de développement durable. Dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, le Portugal fixera des objectifs plus ambitieux pour la mise en œuvre du Programme 2030 par l'UE et se concentrera en priorité sur la numérisation ainsi que sur la gestion durable des ressources naturelles.

10. Dans ses remarques liminaires, l'autre Coprésident (Roumanie) a souligné que la pandémie de COVID-19 est un défi presque impossible à relever, dont les conséquences pour les pays d'Europe et du monde entier s'avèrent multiples et dévastatrices. Elle a également des répercussions directes sur la santé et la vie des personnes. Les groupes vulnérables sont désormais encore plus exposés au risque de marginalisation qu'avant la pandémie. Les emplois, les chaînes de valeur transfrontalières et certains secteurs économiques, tels que le tourisme, sont en crise. Les systèmes de protection sociale, de santé et d'alimentation sont mis à rude épreuve. La grande question qui se pose est de savoir comment la région se relèvera après la crise, tout en tenant pleinement compte des considérations liées à l'environnement et aux changements climatiques. La pandémie a également fait ressortir certains enjeux en Roumanie, qui exploite à présent les possibilités de parvenir à la durabilité dans le cadre de son plan de relèvement et de résilience, auquel sont intégrés les objectifs de développement durable. Au niveau international, le relèvement après la pandémie nécessite un renforcement de la coopération multilatérale et des partenariats au sein de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

11. Dans un message vidéo, le Président du Conseil économique et social a souligné que les objectifs communs de la région de la CEE, comme ceux d'autres régions, étaient de surmonter les effets sanitaires, économiques et sociaux de la pandémie de COVID-19 et de poursuivre les efforts en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs climatiques. Les programmes d'aide au relèvement après la crise de la COVID-19 doivent tenir compte des questions interdisciplinaires relatives à l'égalité des genres et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Le Président du Conseil économique et social a souligné que les inégalités dans l'accès aux vaccins contre la COVID-19 risquaient d'éroder la coopération internationale, pourtant essentielle pour le relèvement après la crise ainsi que pour la progression vers la réalisation des objectifs de développement durable. Pour reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, il est essentiel que les pays en développement aient accès à des ressources financières adéquates, notamment à un allègement de la dette et à des liquidités supplémentaires, que des investissements importants soient réalisés dans le développement d'infrastructures durables, et pour que la science, la technologie et l'innovation soient pleinement exploitées.

12. Dans un message vidéo, la Vice-Secrétaire générale a déclaré que la pandémie dévastatrice de COVID-19 pouvait être considérée comme un moment décisif pour reconstruire en mieux. De nombreux gouvernements, en particulier dans la région de la CEE, ont fait face aux répercussions économiques de la crise en adoptant des plans de relance d'une ampleur exceptionnelle. Il faudra faire preuve de la même ambition et de prendre des mesures à la même échelle pour atteindre les objectifs de développement durable et lutter contre la crise climatique. En Europe et en Asie centrale, il convient d'accorder la priorité aux investissements ciblés afin de soutenir les régions les plus pauvres qui ont été les plus touchées par la crise. De plus, une attention particulière doit être accordée au renforcement des mesures de sécurité sociale pour protéger les jeunes, les femmes et les groupes défavorisés, et des réformes structurelles fondamentales doivent être déployées pour réduire les émissions de carbone et améliorer la productivité grâce à la numérisation. Il sera essentiel de tirer parti des possibilités qui se présenteront lors des prochains sommets et conférences historiques sur les systèmes alimentaires, l'énergie, la biodiversité, le climat et le transport durable. Depuis sa réforme, le système des Nations Unies pour

le développement est mieux placé pour assurer un soutien stratégique et opérationnel concerté en faveur d'une reprise durable et d'une accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. La première réunion de la nouvelle plateforme de collaboration régionale, tenue en mars 2021, s'est conclue par la présentation d'action prioritaires précises pour l'année 2021. L'Organisation des Nations Unies doit absolument travailler avec tous ses partenaires concernés dans la région et fixer des objectifs communs ambitieux pour résoudre les problèmes régionaux de toute urgence et à grande échelle.

13. La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe a souligné à quel point il importe d'orienter dans la bonne direction les puissantes forces de changement que la pandémie de COVID-19 a libérées, en adoptant des politiques et en prenant des mesures susceptibles d'accélérer la progression vers le développement durable. Dans son rapport régional sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable en 2020, la CEE a cherché à déterminer si la région était sur la bonne voie pour atteindre ces objectifs d'ici 2030. Il en ressort que si les tendances enregistrées les années précédentes sont maintenues, la région n'atteindra que 23 objectifs d'ici 2030 ; qu'il convient d'accélérer les progrès vers la réalisation de 57 cibles ; qu'il sera nécessaire d'inverser les tendances quant à la réalisation de 9 cibles ; et qu'il convient de collecter davantage de données au niveau national pour suivre l'évolution dans le temps de 80 cibles, soit près de la moitié du nombre total de cibles. D'importants progrès doivent donc être accomplis non seulement pour atteindre les objectifs, mais aussi pour améliorer la disponibilité des données. Il reste beaucoup à faire dans les domaines critiques liés aux changements climatiques et à l'environnement, dans lesquels la CEE est particulièrement active. La soixante-neuvième session de la CEE aura pour thème principal la promotion d'une économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région.

III. Débat d'orientation de haut niveau sur le thème : « Promouvoir un relèvement durable et résilient après la pandémie ainsi que l'action pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la Commission économique pour l'Europe »

14. Le débat d'orientation de haut niveau comprenait un discours d'ouverture prononcé par Hans Henri P. Kluge, Directeur régional de l'OMS pour l'Europe, suivi d'un débat en plénière de haut niveau.

15. Des délégations représentant les gouvernements des pays suivants ont pris part au débat en plénière : Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Espagne, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suisse et Turkménistan. Un représentant de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire a également pris la parole.

16. Le résumé établi par la Présidence, qui figure en annexe du présent rapport, expose les principales questions abordées pendant le débat. Les déclarations écrites sont consultables sur le site Web du forum régional.

IV. Séance plénière : Mesures clés et accélérateurs pour faire face aux répercussions socioéconomiques de la pandémie et promouvoir une reprise durable

17. Au début de la séance plénière, le Coprésident a présenté les principaux messages issus des tables rondes sur l'apprentissage entre pairs qui s'étaient tenues en ligne du 10 au 16 mars 2021. Cette introduction a été suivie d'une discussion dans le cadre d'une table ronde multipartite, d'un débat en plénière et d'un dialogue avec la Vice-Secrétaire générale.

18. Les intervenants suivants ont pris part à la table ronde multipartite :

- Odeta Barbullushi, Conseillère du Premier Ministre albanais, Coordinatrice nationale de l'Albanie pour la coopération régionale
- Thomas Wagner, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève
- Mark Wheatley, Directeur exécutif de l'Union européenne des sourds¹ (représentant de la société civile)
- Christoph Steck, Directeur des politiques publiques et de l'Internet, Telefónica S.A. (Espagne)

19. Au cours du débat en plénière, que le Coprésident a ouvert en donnant lecture d'une déclaration au nom de la Roumanie, les délégations représentant les gouvernements des pays suivants ont pris la parole : Malte et Pologne. Des représentants du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme et du Forum européen de la jeunesse, le Président du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et un représentant du European Academies Science Advisory Council se sont également exprimés.

20. Le dialogue avec la Vice-Secrétaire générale s'est composé d'une déclaration de Amina J. Mohammed, Vice-Secrétaire générale, et de déclarations des Vice-présidents de la plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, de Olga Algayerova, Secrétaire exécutive de la CEE, et de Mirjana Spoljaric Egger, Directrice du Bureau régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, suivies de déclarations prononcées par les représentants de l'Arménie, du Monténégro et de la République de Moldova.

21. L'annexe au présent rapport contient un résumé des discussions tenues lors de cette session et des tables rondes virtuelles sur l'apprentissage entre pairs.

¹ Des représentants de la société civile ont été invités à s'exprimer lors de toutes les sessions du forum régional. Des informations sur le forum préparatoire de la société civile sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece-rcem.eu>.

Tables rondes virtuelles sur l'apprentissage entre pairs² :

Groupe thématique 1 : Personnes

Renforcer les systèmes de santé, d'alimentation et de protection sociale en vue du relèvement et de la résilience face à la pandémie

Session 1-1 : Les effets de la pandémie sur le développement durable : renforcer les systèmes de santé et la protection sociale

Animateurs : Bettina Menne, Coordinatrice pour la santé et le développement durable au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, et Gerd Trogemann, Directeur du Centre régional du PNUD à Istanbul, Bureau régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants.

Mesures de politique générale présentées par : la Commission paneuropéenne de la santé et du développement durable, l'OMS, le PNUD et l'UNICEF.

Session 1-2 : Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en temps de pandémie : améliorer les systèmes alimentaires pour rendre les régimes alimentaires sains accessibles à tous

Animatrices : Mary Kenny, Fonctionnaire chargée de la sécurité alimentaire et de la protection des consommateurs, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et Liliana Annovazzi-Jakab, Cheffe du Groupe des normes de qualité des produits agricoles, CEE.

Mesures de politique générale présentées par : l'Arménie, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède.

Session 1-3 : Sécurité routière – changer de vitesse

Animatrice : Claire Depré, Directrice adjointe de la direction Terrestre, Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) de la Commission européenne.

Mesures de politique générale présentées par : la Bosnie-Herzégovine, la France, la Géorgie, la Lituanie, la Serbie, la CEE, le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière et l'OMS.

Groupe thématique 2 : Prospérité

Renforcer les économies innovantes, inclusives et durables et fournir des emplois décents et productifs pour tous

Session 2-1 : Le relèvement après la pandémie : une approche durable et centrée sur l'être humain pour assurer l'avenir du travail

Animatrice : Elisabeth Tuerk, Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE.

Mesures de politique générale présentées par : la Géorgie, la Macédoine du Nord, le Portugal, le Tadjikistan, l'Ukraine et la Fédération des syndicats d'Ouzbékistan.

² Des informations sur les 12 tables rondes virtuelles sur l'apprentissage entre pairs, y compris les organisateurs principaux, les intervenants, les principaux résultats et les enregistrements, sont disponibles à l'adresse suivante : https://regionalforum.unece.org/round_tables.html.

Session 2-2 : Les jeunes et la pandémie : répercussions et solutions

Animateurs : Gabriel Brezoiu, Directeur général du Group of the European Youth for Change, et Gabriela Doni, Chargée de liaison responsable du réseau Peer Educators Network Moldova (Y-PEER) en Moldavie.

Mesures de politique générale présentées par : la République de Moldova, la Suède, la Turquie et l'UNICEF.

Session 2-3 : Transformer le tourisme pour un monde durable, prospère et inclusif après la pandémie

Animatrices : Alessandra Priante, Directrice du Département régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale du tourisme, et Marika Palosaari, Coordinatrice des programmes du bureau régional Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Mesures de politique générale présentées par : l'Allemagne, l'Autriche, Chypre, la Croatie, la Fédération de Russie, la France, le Kazakhstan, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Black Sea Women's Club et l'International Centre for Responsible Tourism.

Groupe thématique 3 : Planète

Perspectives en faveur d'un relèvement durable pour le climat et l'environnement après la pandémie

Session 3-1 : Partenariats pour un relèvement durable : initiatives visant à accélérer la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques du Programme 2030

Animateurs : Ana Luiza Massot Thompson-Flores, Directrice du Bureau régional pour la science et la culture en Europe de l'UNESCO, Marco Keiner, Directeur de la Division de l'environnement de la CEE, et Bruno Pozzi, Directeur du Bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'Europe.

Mesures de politique générale présentées par : l'Albanie, l'Allemagne, la Macédoine du Nord, l'Ouzbékistan, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Commission européenne, Iberdrola, The Little Earth (Tadjikistan) et la ville de Tbilissi.

Session 3-2 : Faire fonctionner la production et la consommation durables pour l'économie circulaire de demain

Animateurs : Charles Arden-Clarke, Chef du secrétariat du réseau One Planet (Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables), Programme des Nations Unies pour l'environnement, et Marco Keiner, Directeur de la Division de l'environnement de la CEE.

Mesures de politique générale présentées par : le Bélarus, la France, le Kazakhstan, le Business Development Group (Roumanie), la Commission européenne, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, le Forum économique mondial, l'Université de Belgrade et Uztextileprom.

Session 3-3 : Reconstruire en mieux grâce à un relèvement résilient sur le plan climatique

Animateur : Vlatko Jovanovski, Chef du secrétariat de l'Initiative pour la prévention et la préparation en cas de catastrophe en Europe du Sud-Est.

Mesures de politique générale présentées par : l'Allemagne, l'Arménie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Serbie, le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies pour le Tadjikistan et l'Association régionale VI de l'OMM (Europe).

Session 3-4 : Aperçu de la contribution des forêts boréales aux objectifs de développement durable

Animatrice : Maureen Whelan, Responsable des affaires internationales au ministère Ressources naturelles Canada.

Mesures de politique générale présentées par : la Fédération de Russie, la Suède et Sustainable Forestry Initiative.

4. Sessions intersectorielles

Session 4-1 : Objectifs de développement durable et pandémie : comment les données et les statistiques peuvent-elles aider à reconstruire en mieux ?

Animatrices : Cara Williams, Centre de la coopération internationale et de l'innovation méthodologique de Statistique Canada, et Joanne Evans, Responsable des mesures du bien-être et du développement durable au Bureau des statistiques nationales (Royaume-Uni).

Mesure de politique générale présentées par : l'Albanie, l'Allemagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, le Centre commun de recherche (Commission européenne), CSR Consulting (Pologne), le Groupe de la jeunesse européenne pour le changement (GEYC) (Roumanie), le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme et la Commission écossaise des droits de l'homme.

Session 4-2 : La transformation numérique au service des objectifs de développement durable au lendemain de la pandémie

Animateurs : Jaroslaw Ponder, Chef du Bureau régional pour l'Europe de l'Union internationale des télécommunications, et Elisabeth Tuerk, Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE.

Mesures de politique générale présentées par : l'Albanie, l'Espagne, la Serbie, la Suisse, le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, Element (Fédération de Russie) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (conjointement), l'Institut de recherche en économie agricole NARIC, l'OMM, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et l'Université de commerce et de technologie (Géorgie).

V. Expériences acquises dans la région dans le cadre des examens nationaux volontaires

22. La session plénière a commencé par des remarques d'ouverture de M. André, Coprésident, de Liu Zhenmin, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, de Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire, de Alexander Marschik, Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies et cofacilitateur des négociations intergouvernementales liées aux processus d'examen du Conseil économique et social et du forum politique de haut

niveau (par vidéo), et de Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants (par vidéo).

23. Ces remarques d'ouverture ont été suivies d'une réunion-débat multipartite à laquelle ont participé les intervenants suivants :

- Vladislav Smrž, Vice-ministre de l'environnement de la République tchèque
- Mia Crawford, Coordinatrice du Programme 2030, Directrice adjointe du Département chargé du programme mondial au Ministère suédois des affaires étrangères
- Anton Tsvetov, Directeur adjoint du Département de la coopération économique multilatérale et des projets spéciaux au Ministère russe du développement économique
- Peter Erik Danielsson, Maire d'Helsingborg (Suède), qui a présenté un compte-rendu de la réunion tenue avant la session au sujet des autorités locales et du rôle des examens locaux volontaires de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.
- Nelya Rakhimova, Représentante d'Openshkola, l'école ouverte du développement durable

24. Les délégations des gouvernements suivants ont pris la parole dans le débat plénière qui a suivi : Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Espagne et Suisse. La Chambre des régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe est également intervenue.

25. Un résumé des débats évoqués dans la présente section figure dans l'annexe.

VI. Clôture de la session

26. La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève a souligné que la planète faisait face à un véritable tsunami de souffrances déclenché par la pandémie de COVID-19. En outre, les progrès en matière de financement et de mise en œuvre des objectifs de développement durable semblent, au mieux, mitigés. Sur une note plus positive, de nombreux examens nationaux volontaires réalisés dans la région ont fait état de progrès dans certains domaines. Le forum régional est une plateforme essentielle pour les débats multipartites sur le développement durable et sur les solutions nouvelles et innovantes. En tant que centre opérationnel pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, la communauté internationale de Genève, communément appelée la Genève internationale, représente un écosystème unique d'institutions susceptibles d'apporter une contribution déterminante au travail collectif sur les priorités régionales et mondiales.

27. Dans son allocution de clôture, la Secrétaire exécutive de la CEE a souligné que le forum régional était l'expression de l'étroite coopération entre les entités régionales des Nations Unies. Elle a fait observer qu'il avait été possible de proposer des services d'interprétation, y compris en langue des signes, tout au long du forum régional, ce qui était essentiel pour accroître la portée et l'accessibilité de cette instance.

28. Avant de clôturer la session, les Coprésidents ont signalé aux participants que le projet de rapport du forum régional, y compris le résumé des débats qu'ils avaient établi, leur serait distribué pour qu'ils puissent formuler leurs observations. La version finale du résumé serait la contribution officielle de la région de la Commission économique pour l'Europe au Forum politique de haut niveau, qui se tiendrait du 6 au 15 juillet 2021 sous les auspices du Conseil économique et social.

Annexe

Résumé des débats établi par les Coprésidents

Débat d'orientation de haut niveau sur le thème : « Promouvoir un relèvement durable et résilient après la pandémie ainsi que l'action pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la Commission économique pour l'Europe »

1. L'orateur principal a attiré l'attention sur le fait que la pandémie a amplifié les vulnérabilités sanitaires, sociales et économiques. Elle a retardé la réalisation des objectifs liés à la santé, notamment en entravant les progrès sur les questions non liées à la COVID-19. Or, une crise des maladies non transmissibles, y compris le cancer, se profile, les lacunes de la couverture vaccinale créent de nouveaux risques d'épidémie et la santé mentale s'est considérablement dégradée.
2. La couverture sanitaire universelle est la pierre angulaire du développement économique, de la participation des femmes et de l'égalité d'accès à des soins de santé abordables. L'équité et la solidarité sont essentielles pour répondre à la pandémie, et il est crucial d'améliorer l'accès aux vaccins. Les enseignements tirés de ces derniers mois devraient inspirer davantage d'innovation, de percées scientifiques, de numérisation et, enfin et surtout, de solidarité.
3. Au cours du débat, les États membres ont souligné qu'ils devaient faire face à la situation sanitaire d'urgence tout en s'attaquant aux importantes répercussions socioéconomiques de la pandémie. Les mesures de soutien à l'économie ont été principalement axées sur la protection des emplois et, le plus souvent, sur la situation critique des petites et moyennes entreprises. En parallèle, des efforts ont été déployés pour intégrer ces interventions dans des plans à long terme afin de faire progresser d'autres priorités, telles que la promotion de la numérisation, l'augmentation de l'efficacité énergétique, la lutte contre le changement climatique, l'accroissement de la circularité ou la réorganisation des infrastructures.
4. Les États membres ont intégré les objectifs de développement durable dans leurs programmes politiques, ont mis en place des structures institutionnelles de coordination, y compris des mécanismes de coordination nationale pour lesdits objectifs, et ont entrepris de collaborer avec d'autres parties prenantes pour faire progresser la mise en œuvre de ces objectifs. Il est communément admis que le Programme 2030 doit servir de cadre d'orientation pour l'élaboration de plans de sortie de crise qui établissent un équilibre entre la transformation économique, le respect de l'environnement et l'amélioration de l'inclusion, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.
5. La réalisation efficace et rapide des objectifs de développement durable requiert des données et des statistiques de haute qualité. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts dans ce domaine. La participation de tous les groupes, y compris les jeunes, à l'élaboration de plans de relance conformes aux objectifs de développement durable revêt une grande importance. Au-delà des préoccupations nationales, il importe également de rappeler la nécessité d'une solidarité internationale.
6. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions disproportionnées sur les femmes en raison du rôle de soignantes qu'elles assument et des emplois spécifiques qu'elles occupent, y compris si l'on considère leur participation au marché du travail et leur avancement professionnel. La violence domestique a souvent augmenté dans les conditions créées par la pandémie. Ces évolutions négatives ont généralement été

reconnues et, dans de nombreux cas, cette prise de conscience a donné lieu au renouvellement des engagements à faire progresser l'autonomisation des femmes, voire à mettre en œuvre des plans spécifiques pour lutter contre la violence fondée sur le genre.

7. L'investissement privé devrait jouer un rôle essentiel dans la promotion du développement durable. Il est donc indispensable d'établir des structures appropriées pour promouvoir un financement durable, conformément aux normes internationales.

8. Il est admis que, malgré ses conséquences dramatiques, la pandémie a favorisé une progression rapide dans certains domaines, comme la numérisation. Ces progrès devraient être exploités pour accélérer la transformation nécessaire. Les initiatives d'intégration et de coopération régionales se sont également avérées utiles pour faire face aux conséquences de la crise.

Mesures clés et accélérateurs pour faire face aux répercussions socioéconomiques de la pandémie et promouvoir une reprise durable

9. La pandémie de COVID-19 a considérablement affecté les performances économiques et les sociétés de l'Europe et du monde entier. Elle a retardé les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable dans tous les pays, bien qu'à des degrés différents. Les fragilités existantes ont été aggravées et ce sont les plus vulnérables qui ont le plus souffert. Dans toute la région, les réponses politiques ont été fortes, s'attaquant aux problèmes immédiats tout en cherchant à garantir que les efforts de relèvement donnent un nouvel élan au développement durable.

10. Pour faire face à l'urgence des changements climatiques, il demeure nécessaire d'agir avec vigueur et détermination dans de nombreux domaines. Passer à des économies plus économes en ressources et plus circulaires peut favoriser l'accroissement de la prospérité ; une telle transition doit cependant être équitable afin de ne pas faire de laissés-pour-compte.

11. L'innovation et la numérisation sont de puissants moteurs de transformation. Toutefois, il est essentiel d'accorder une attention suffisante à l'éducation afin que toutes et tous puissent prendre part à ces évolutions, y avoir un accès équitable et disposer de chances égales de bénéficier de leurs retombées. Les groupes défavorisés ainsi que les besoins des petites et moyennes entreprises doivent être pris en compte. Pour favoriser l'innovation, il est indispensable d'intensifier la collaboration entre le secteur scientifique et le secteur des entreprises. Les mesures de politique générale devraient se concentrer sur l'amélioration des compétences, y compris parmi les fonctionnaires.

12. Il importe d'améliorer la gouvernance et le respect de l'état de droit pour rendre les politiques plus efficaces et plus justes. La participation de la société civile, du monde des affaires, des organisations de défense des droits humains et des institutions nationales des droits de l'homme est essentielle pour permettre de définir et de mettre en œuvre un programme pour le changement. Les institutions nationales européennes des droits de l'homme ont documenté la manière dont la pandémie de COVID-19 a révélé et exacerbé les lacunes et les inégalités existantes en matière de droits humains dans la région. Il convient donc de redoubler d'efforts pour associer plus systématiquement ces institutions aux plans d'intervention et de relèvement.

13. Les représentants de la société civile ont attiré l'attention sur les conséquences qu'a la pandémie sur les inégalités et les populations marginalisées, soulignant le rôle essentiel de la société civile ainsi que l'engagement concret et sans concession dont elle fait preuve pour garantir que les efforts de relèvement soient pleinement représentatifs et ne laissent personne de côté. Il est nécessaire de disposer de services publics de qualité et d'y garantir un accès renforcé, étendu et universel. Les vaccins,

notamment, sont un bien public qui doit être mis à la disposition de toutes et tous, partout et sans discrimination. Tous les travailleurs devraient pouvoir jouir de leurs droits, indépendamment de leur situation professionnelle, de leur âge, de leur genre, de leur handicap, de leur lieu de résidence ou de leur origine ethnique. La ratification des conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail n'a que trop tardé. Les données devraient être ventilées, notamment par handicap, afin que les besoins de tous les groupes vulnérables puissent être recensés et pris en compte. Les réglementations environnementales devraient être renforcées pour permettre d'inverser les modes de consommation et de production actuels, qui ne sont pas durables.

14. Le secteur des entreprises intègre de plus en plus les objectifs de durabilité dans ses priorités. Cependant, il convient de prévoir des incitations plus fortes pour récompenser de telles initiatives. Des indicateurs mondiaux, facilitant la comparabilité, permettront de mieux recenser les bons élèves. Les nouveaux instruments financiers liés à la durabilité, tels que les obligations vertes, contribuent à créer de telles incitations. Le renforcement de la coopération régionale et l'amélioration de la connectivité sont des sources de dynamisme économique et de résilience accrue qui facilitent les investissements.

15. La réforme du système des Nations Unies pour le développement a renforcé sa capacité à soutenir les États Membres dans les circonstances difficiles que nous connaissons à présent. Au niveau régional, la plateforme de collaboration régionale nouvellement établie crée des synergies et favorise la collaboration entre plus de 30 entités des Nations Unies dans la région. Grâce à des coalitions thématiques, les équipes de pays des Nations Unies ont pu bénéficier de possibilités d'action et de services dans différents domaines, notamment la protection sociale et l'environnement.

Conclusions des tables rondes virtuelles sur l'apprentissage entre pairs :

Session 1-1 : Les effets de la pandémie sur le développement durable : renforcer les systèmes de santé et la protection sociale

16. La pandémie de COVID-19 se poursuit, alimentée par des taux de transmission élevés. Les hospitalisations continuent à peser sur les systèmes de santé de la région, et les variants du virus gagnent du terrain, augmentant la probabilité d'une résurgence de l'épidémie. Bien que les vaccins soient porteurs d'espoir, ils ne sont pas une solution miracle : même si les campagnes de vaccination sont en cours, il est nécessaire de maintenir les taux de transmission à un bas niveau, en ayant recours à toutes les mesures de santé publique existantes.

17. La pandémie a aggravé les vulnérabilités des personnes déjà laissées pour compte et a considérablement perturbé l'accès aux services sociaux et aux services de santé. Elle a touché de manière disproportionnée les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes, les femmes, les migrants et les réfugiés, ainsi que les personnes atteintes de maladies chroniques transmissibles ou non transmissibles. Les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs non rémunérés ont particulièrement souffert de cette crise. La pandémie aura par ailleurs eu des conséquences à long terme sur la santé mentale, dont l'ampleur reste à déterminer.

18. La santé et la protection sociale font partie des droits humains. Pour progresser dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, il convient d'accroître les investissements internationaux, nationaux et régionaux dans la couverture des systèmes de santé et de protection sociale, et d'améliorer la gouvernance en la

matière. Il est également nécessaire d'investir dans la planification et la préparation du développement. L'élimination des cloisonnements entre les soins de santé et les services sociaux contribuera à restaurer la confiance envers les services de santé. Il est crucial de pouvoir repérer et suivre les vulnérabilités grâce à des données désagrégées.

19. La prestation de soins est essentielle à la santé et à l'inclusivité des sociétés, mais les capacités actuelles sont insuffisantes et doivent être augmentées. La prestation locale de services sociaux et de santé est fondamentale et doit être renforcée. Il convient de prévoir des crédits budgétaires proportionnels et durables pour soutenir l'augmentation des dépenses consacrées aux infrastructures de soins ainsi que les exonérations fiscales accordées aux employeurs et aux familles en vue de répondre aux besoins en matière de soins. L'innovation et les percées technologiques sur les questions sociales et sanitaires doivent être encouragées, notamment grâce à un soutien aux jeunes pousses.

20. Pour répondre aux besoins d'information, il est nécessaire de faire appel à de multiples parties prenantes. Il importe en particulier d'inclure les groupes les plus défavorisés et les groupes de population « invisibles » dans les campagnes de communication ainsi que dans les initiatives de surveillance et d'établissement de rapports.

21. Une approche intergénérationnelle devrait être adoptée en vue de soutenir l'accès de la population vieillissante aux ressources numériques. Il convient de promouvoir la participation de la société civile et des jeunes dans toutes les initiatives afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

Session 1-2 : Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en temps de pandémie : améliorer les systèmes alimentaires pour rendre les régimes alimentaires sains accessibles à tous

22. Les systèmes alimentaires sont essentiels à la progression vers la réalisation du Programme 2030. Ces systèmes doivent être durables et fournir les régimes alimentaires de qualité nécessaires à la santé humaine, atténuant ainsi la pression qui pèse sur les ressources naturelles de la planète tout en permettant une croissance économique dont personne n'est exclu.

23. Les régimes alimentaires malsains sont l'un des principaux facteurs qui contribuent à la prévalence croissante de la malnutrition et des maladies non transmissibles. Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture doit se concentrer sur l'amélioration de l'accès à une alimentation abordable, sûre et nutritive ainsi que sur la réduction des coûts pour l'environnement, notamment en prévenant les pertes et le gaspillage de nourriture. Ces efforts sont devenus encore plus cruciaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19, car les personnes souffrant de problèmes médicaux préexistants risquent davantage de contracter une forme plus grave de la maladie.

24. La pandémie a également exacerbé les inégalités dans l'accès des populations à une alimentation sûre et nutritive. Il convient de tenir compte du genre, de l'âge et de la situation géographique des individus pour lutter contre les inégalités et veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Il est essentiel, pendant la pandémie et au-delà, de veiller à ce que les régimes alimentaires sains demeurent abordables et à ce que les personnes en situation de vulnérabilité puissent accéder à des aliments nutritifs et sûrs.

25. Les systèmes alimentaires doivent fournir des aliments nutritifs à un prix abordable et de manière équitable pour tous. Les consommateurs doivent être informés, responsabilisés et incités à adopter un régime alimentaire sain. Le secteur privé devrait jouer un rôle dans ce processus. Pour en garantir le succès, il convient

d'adopter une approche fondée sur les systèmes alimentaires afin de promouvoir une alimentation saine en combinant des politiques et des mesures, auxquelles doit être associé un éventail diversifié de parties prenantes, tout en minimisant les coûts et les incidences pour l'environnement et en veillant à ce que tous les groupes sociaux en bénéficient.

26. Parmi les initiatives qui améliorent les systèmes alimentaires, on peut citer les programmes de reformulation des aliments et des boissons, les cotisations sur le sucre, les programmes d'éducation nutritionnelle ciblés et les campagnes visant à informer les consommateurs sur l'alimentation, l'indication des calories et du contenu nutritionnel sur les étiquettes des aliments et sur les menus, les restrictions en matière de publicité, et les programmes d'alimentation scolaire fondés sur les systèmes alimentaires.

27. Pour mettre en place des systèmes alimentaires durables et résilients, il convient de promouvoir des solutions viables à partir d'une démarche holistique et multipartite qui implique l'échange de données et d'informations. Une telle démarche serait soutenue par la création de centres agrométéorologiques, qui permettraient d'améliorer la collecte de données climatiques, et par l'utilisation d'évaluations des incidences de la COVID-19 sur la nutrition et la sécurité alimentaire afin d'éclairer les politiques et les actions.

28. Il est indispensable d'analyser la situation sous l'angle des systèmes alimentaires pour relever les défis d'une alimentation saine, qui ne sauraient être surmontés par des interventions isolées. Les stratégies et les interventions visant à garantir une alimentation saine pour tous doivent être conçues et déployées conformément aux trois piliers du développement durable et tenir compte des débats multidisciplinaires entre les institutions gouvernementales et avec les organisations de la société civile, le milieu universitaire, le secteur privé et les jeunes.

Session 1-3 : Sécurité routière – changer de vitesse

29. Les accidents de la route restent un problème de santé majeur, aux conséquences économiques importantes. Chaque année, dans le monde, environ 1,35 million de personnes meurent dans des accidents de la route, et 20 à 50 millions de personnes sont gravement blessées. La cible 3.6 associée aux objectifs de développement durable, qui visait à diminuer de moitié le nombre de morts et de blessés sur les routes d'ici à 2020, n'a pas été atteinte. Malgré la tendance positive qui se dessine dans la région depuis quelques années, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la sécurité routière et atteindre cet objectif. L'échéance de la réalisation de la cible 3.6 a été reportée à 2030.

30. Les stratégies existantes montrent qu'une approche systémique est le meilleur moyen d'améliorer durablement la sécurité routière, évaluée à partir du nombre de personnes tuées et blessées sur les routes. En vertu d'une telle approche, il convient de prêter attention aux différentes composantes du système et à leurs interactions afin de renforcer la sécurité globale. Bien qu'il puisse sembler avantageux de sélectionner ou de cibler seulement certains éléments pour concevoir une intervention à court terme, cette démarche n'entraîne pas d'amélioration durable de la sécurité routière.

31. Il convient d'appliquer une approche holistique reposant sur quatre piliers : l'usage de la route, les infrastructures routières, les véhicules et l'intervention après un accident. Cette approche doit intégrer des actions législatives, des mesures d'application, des interventions éducatives et des mesures d'appui technologique. La gouvernance globale du système devrait inclure la gestion de la sécurité routière au niveau national. Ces considérations sont conformes aux recommandations du Comité des transports intérieurs de la CEE et sont soutenues par les instruments juridiques de

l'Organisation des Nations Unies. Le financement fourni par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, hébergé par la CEE, peut aider les pays à combler les lacunes de leurs systèmes de sécurité routière.

32. L'évolution des schémas de mobilité dans les zones urbaines, où une plus grande place est notamment accordée aux transports publics, au vélo, au microtransport (scooters et autres) et à la marche, fait émerger de nouveaux défis en matière de sécurité routière. La part de marché des véhicules à moteur équipés de systèmes de propulsion non conventionnels augmente, et le rôle des technologies de l'information et des communications dans le secteur des transports prend de l'ampleur. Les professionnels de la sécurité routière devront renforcer leurs capacités à répondre aux possibles répercussions négatives de ces évolutions.

33. Les interventions en matière de sécurité routière doivent être fondées sur une analyse solide. La modélisation peut aider à déterminer les conséquences de l'évolution des tendances sur la sécurité du transport routier et permettre d'adopter des mesures préventives. L'élaboration des politiques doit être fondée sur des données scientifiques et refléter pleinement les tendances existantes afin d'anticiper les tendances futures et d'apporter des réponses appropriées. Les acteurs de la sécurité routière doivent partager largement les informations dont ils disposent afin de garantir l'adhésion et donner accès à toutes les données et analyses pertinentes. Il convient de prévoir des initiatives de renforcement des capacités pour améliorer les compétences et surmonter les autres obstacles à l'amélioration de la sécurité routière.

Session 2-1 : Le relèvement après la pandémie : une approche durable et centrée sur l'être humain pour assurer l'avenir du travail

34. Les fermetures de lieux de travail pendant la pandémie ont entraîné une réduction des heures de travail, ce qui a provoqué des niveaux élevés de chômage et d'inactivité. Dans la plupart des pays, le déclin du taux d'emploi est plus important pour les femmes que pour les hommes. Ces tendances se traduisent par une baisse considérable des revenus du travail et par une augmentation de la pauvreté. Les mesures d'aide au revenu pour les groupes vulnérables et durement touchés par la crise devraient figurer parmi les priorités stratégiques.

35. Pour progresser vers la réalisation de l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), les mesures de politique générale doivent être innovantes, durables, largement représentatives et centrées sur l'être humain. Les décideurs politiques doivent répondre au besoin de changement structurel, d'innovation et de croissance inclusive et le faire d'une manière qui respecte les droits des travailleurs et garantit un travail décent pour toutes et tous.

36. Le travail analytique est particulièrement important pour générer un dialogue et une action politiques au niveau national. Il est essentiel de disposer d'analyses fondées sur des données probantes en temps utile pour trouver des solutions durables. Ces solutions doivent garantir l'accès de toutes les personnes à une protection sociale adéquate et contribuer au renforcement des systèmes de prestation ainsi qu'à la mobilisation des ressources. Elles devraient également reposer sur des efforts coordonnés et sur une démarche centrée sur l'être humain pour stimuler concrètement les investissements publics et privés dans le capital humain des femmes et des hommes. Il convient d'investir davantage dans les infrastructures et les entreprises durables à forte intensité de main-d'œuvre, y compris les infrastructures numériques et les technologies vertes. Le rôle central de la recherche de consensus et du dialogue, impliquant les gouvernements, les groupes d'entreprises et les organisations de travailleurs, vis-à-vis de la détermination et de la mise en œuvre de ces solutions a été souligné dans toute la région.

37. Pour parvenir à une croissance durable, au plein emploi et à un travail décent pour toutes et tous après la pandémie, il convient de mettre en place des politiques susceptibles d'influencer l'orientation de l'innovation, la résilience du commerce et la qualité des infrastructures. La pandémie et les restrictions mises en place pour la combattre ont donné lieu à des innovations dans le domaine médical, ainsi que dans les secteurs du commerce électronique et des technologies numériques, qui facilitent le travail à distance. Pourtant, de nombreuses entreprises ont réduit leurs investissements dans l'innovation en raison de la crise économique ; le commerce et les chaînes de valeur ont été perturbés, soulignant la nécessité de rendre les économies plus résilientes, et la fracture numérique a exacerbé les inégalités au sein des pays et entre eux.

38. Pour reconstruire en mieux, ensemble, après la pandémie, les gouvernements devraient renforcer les politiques qui favorisent les liens entre l'industrie et la science ainsi que la coopération transfrontières en matière d'innovation, en particulier dans les domaines qui sont essentiels au développement durable. En vue de catalyser les investissements du secteur privé, les gouvernements devraient améliorer les écosystèmes propices aux entreprises innovantes, au sein desquels de nouveaux emplois décents sont créés. Cela permettrait de créer des possibilités de construire des infrastructures physiques plus résilientes grâce à des partenariats public-privé qui donnent la priorité aux personnes en plaçant le développement durable au cœur des investissements dans les infrastructures. Pour rétablir le commerce et rendre les chaînes de valeur plus résilientes, en particulier dans les économies en transition de la région, il sera nécessaire de mettre en place une coopération transfrontalière visant à faciliter le commerce, et notamment d'opérer une transition vers un commerce dématérialisé grâce à des normes interopérables en matière de processus commerciaux électroniques.

Session 2-2 : Les jeunes et la pandémie : répercussions et solutions

39. Dans le monde entier, la crise de la COVID-19 a entraîné des bouleversements majeurs pour les adolescents et les jeunes : 1,6 milliard d'apprenants dans 190 pays du monde se sont retrouvés déscolarisés du jour au lendemain. En Europe et en Asie centrale, près de 60 % des jeunes ont déclaré avoir moins appris pendant la crise de la COVID-19 qu'au cours d'une année scolaire normale.

40. Les jeunes ont également été touchés par les pertes d'emploi, ce qui a entraîné une hausse du chômage ; un jeune sur six a cessé de travailler ou a vu ses heures de travail réduites et ses revenus diminués. Un grand nombre d'entre eux n'avaient pas toutes les compétences numériques nécessaires pour profiter des nouvelles possibilités d'emploi en ligne. Les jeunes qui prennent part à l'économie des petits boulots devraient avoir des emplois décents et être protégés de l'exploitation.

41. La pandémie a eu d'importantes incidences sur la santé mentale et le bien-être des jeunes, qui se sont sentis isolés et déconnectés de leurs pairs, ont subi des tensions accrues au sein de leur foyer et ont été confrontés à l'anxiété, au stress, à la peur et à la dépression. Certains pays ont enregistré une augmentation considérable des dépressions, des tentatives de suicide et des suicides chez les adolescents.

42. Les jeunes les plus vulnérables et les plus marginalisés, et notamment les jeunes issus de foyers défavorisés ou pauvres, les jeunes issus de minorités, les jeunes migrants et les jeunes handicapés ou souffrant de maladies chroniques, ont dû faire face aux inégalités et à l'exclusion. Parmi ces jeunes, beaucoup disposaient de connexions Internet peu fiables et d'un accès limité aux appareils technologiques, ce qui a restreint leurs possibilités d'étude et de travail en ligne ainsi que leurs possibilités d'accès aux services et à l'assistance. L'essor des solutions numériques

ouvre de nouvelles possibilités, mais il exacerbe également de nombreuses inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

43. Certaines stratégies ont révélé le rôle moteur qu'a eu la COVID-19 vis-à-vis des améliorations novatrices et révolutionnaires de l'éducation et de l'apprentissage numériques pour le XXI^e siècle. Cependant, il est urgent de fournir un soutien psychosocial direct et innovant aux jeunes. Parmi les principaux enseignements tirés, on peut citer le rôle important que jouent les jeunes en tant que partenaires essentiels dans la réponse à la pandémie, dans la prévention et la lutte contre la désinformation et dans la réduction des conséquences des perturbations. Il existe de multiples exemples de l'engagement des jeunes en faveur de la solidarité intergénérationnelle et de l'atténuation des effets de la pandémie.

44. Les jeunes ont exprimé leur volonté d'aider à reconstruire en mieux. Leur participation active à l'élaboration des politiques ainsi qu'à la création et à l'exécution des programmes et des services permet de mieux définir les réponses à la pandémie. Étape importante de la réadaptation et du rétablissement, la participation peut aider les jeunes à redonner du sens à leur vie.

45. Les jeunes ont réclamé des mécanismes efficaces et durables qui leur permettraient de s'engager et de participer. Ils ont demandé que soient mises en place des plateformes de dialogue et d'engagement en ligne et hors ligne plus permanentes et plus représentatives, à tous les niveaux, pour que leurs voix soient entendues et que leurs actions soient soutenues, afin qu'ils puissent influencer les décisions sur toutes les questions qui les concernent. La situation et les préoccupations des adolescents et des jeunes devraient être au cœur des plans de relance, et il convient d'accorder une attention particulière à la réduction des pertes d'apprentissage, au renforcement des compétences permettant d'assurer des transitions réussies vers des emplois décents, et aux mesures garantissant la santé mentale et le bien-être des jeunes. Les jeunes sont disposés à soutenir les initiatives visant à accroître l'équité, l'inclusion, la solidarité et la transition vers une économie verte.

Session 2-3 : Transformer le tourisme pour un monde durable, prospère et inclusif après la pandémie

46. La reprise responsable du secteur du tourisme est essentielle pour l'économie de la région et la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes. Dans leurs mesures de lutte contre la pandémie, la crise économique et la dégradation de l'environnement, les gouvernements ont une occasion unique d'engager le tourisme sur une voie durable en donnant la priorité à la prospérité, à la santé de la planète et aux sociétés inclusives. Certains pays de la région ont indiqué qu'ils voient la crise économique résultant de la pandémie comme une occasion de promouvoir la durabilité et l'exploitent en ce sens.

47. Il est crucial de remédier aux incidences sociales et environnementales négatives ainsi qu'aux risques économiques du tourisme pour atteindre les objectifs de développement durable et répondre aux besoins de la population locale, des visiteurs, de l'industrie du tourisme et des groupes vulnérables, mais aussi pour renforcer la résilience aux futures crises environnementales et sanitaires. Les consommateurs sont de plus en plus à la recherche d'expériences de voyage authentiques et enrichissantes qui correspondent étroitement à leurs valeurs personnelles, y compris à leurs préoccupations concernant les incidences de leurs voyages sur les communautés locales, les changements climatiques, la vie sauvage et l'environnement.

48. Plusieurs pays de la région mettent en œuvre des projets favorisant le tourisme durable pour accélérer la transition vers des modes de consommation et de production durables, y compris l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, le

développement d'infrastructures vertes et d'autres mesures qui soutiennent l'action climatique et la durabilité environnementale. Les destinations populaires qui ont souffert du tourisme excessif recherchent des solutions porteuses de valeur commerciale qui aident à préserver les actifs naturels et culturels et permettent au tourisme de prospérer à long terme.

49. Les gouvernements doivent poursuivre le développement, l'application à grande échelle et le partage d'engagements mesurables en faveur d'un tourisme innovant et fondé sur l'expérience, qui favorise la consommation et la production durables, l'énergie et les transports verts et protège les ressources naturelles et culturelles. Les plateformes qui permettent aux parties prenantes de coopérer et de partager leurs connaissances sont utiles pour échanger des exemples de critères et d'orientations en matière de durabilité et de bonnes pratiques en vue de fournir des services touristiques durables et d'améliorer le bien-être des communautés locales concernées.

50. La transformation du tourisme a également entraîné un changement de priorités dans la collecte, la mesure et la communication des données. Si, auparavant, le succès du tourisme était principalement mesuré à l'aide d'indicateurs physiques, tels que les arrivées et les nuitées, l'élaboration d'indicateurs de durabilité liés au tourisme a permis de broser un tableau plus complet, incluant des aspects économiques, socioculturels et environnementaux ainsi que la perception du tourisme par la population locale.

51. Pour qu'une transformation soit durable, elle doit comprendre des efforts systémiques à tous les niveaux : international, national et local. Une reprise durable ne sera réalisable que si les politiques, les investissements, les partenariats public-privé et la coopération sont alignés sur l'ensemble des chaînes de valeur du tourisme. Il est donc essentiel d'améliorer le dialogue et de renforcer la coopération entre les entreprises, les collectivités locales, la société civile et les groupes vulnérables. Les gouvernements doivent faciliter, mesurer et rendre compte des politiques et des actions, qui doivent être cohérentes et homogènes dans l'ensemble de la chaîne de valeur du tourisme et des secteurs connexes. Les représentants de la société civile ont insisté sur le rôle que l'Organisation des Nations Unies peut jouer en transmettant des principes directeurs pour une transition vers un tourisme plus durable.

52. Il est indispensable de mobiliser des financements plus durables et des investissements plus importants pour stimuler l'innovation, renforcer les compétences et soutenir de nouvelles initiatives dans la chaîne de valeur du tourisme. L'investissement dans des programmes de formation et d'autres formes de développement commercial est nécessaire à la transformation durable des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

Session 3-1 : Partenariats pour un relèvement durable : initiatives visant à accélérer la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques du Programme 2030

53. La réponse à la pandémie a montré que les sociétés peuvent réagir rapidement et efficacement en temps de crise afin d'atteindre un objectif commun. Cette approche intergénérationnelle, qui concerne l'ensemble de la société, est nécessaire pour faire face aux crises des changements climatiques et de la biodiversité. Elle doit être rendue possible par l'éducation, par des mesures incitatives, par des réglementations et par un renforcement des capacités institutionnelles pour permettre d'établir et de préserver systématiquement des partenariats, de manière à garantir une reprise plus verte et plus résiliente et à mettre en œuvre le Programme 2030.

54. Il est essentiel d'améliorer l'entrepreneuriat et l'emploi des femmes pour réaliser une transition juste et équitable vers une économie inclusive et une action

climatique efficace. Les femmes, en particulier dans les zones rurales, doivent pouvoir accéder à des financements abordables et bénéficier d'une plus grande indépendance financière. Elles devraient également être mieux représentées dans les instances décisionnelles aux plus hauts niveaux. La participation des femmes doit être intégrée dans la structure du financement vert et des plans de relance après la crise. Les capacités des autorités et du secteur privé doivent être renforcées pour permettre l'application de la législation garantissant l'accès égal et équitable des femmes aux ressources ainsi que leur utilisation de ces ressources.

55. La participation du public à la gouvernance et à la prise de décisions ainsi que la participation de la société civile sont nécessaires pour accomplir une transition verte ambitieuse et garantir la mise en œuvre de plans durables, cohérents, efficaces et équitables qui promeuvent le respect de la planète, des droits humains et des besoins des personnes marginalisées et des femmes. Il est tout aussi essentiel que les gouvernements fassent participer concrètement le public à la prise de décisions sur les plans de reprise et de financement après la pandémie, conformément à leurs obligations juridiques. Au niveau des villes, le rôle prépondérant qu'a joué un groupe de coordination de la participation des citoyens dans les consultations des parties prenantes sur les zones vertes a illustré à quel point il importe de garantir une large participation des citoyens aux efforts de reprise verte. La législation et la réglementation peuvent permettre ce processus.

56. Les secteurs public et privé doivent collaborer pour assurer une transition sans heurt vers une économie énergétique durable, notamment en s'engageant au niveau local. Parmi les démarches mises en avant, on peut citer l'adoption d'une politique énergétique stable, la promotion de la recherche et du développement liés aux technologies durables, la suppression des subventions néfastes ainsi que l'adoption d'une législation favorisant les investissements verts et la rationalisation des procédures administratives.

57. Les collectivités locales peuvent jouer un rôle important dans l'instauration de changements au niveau local, notamment grâce à des actions de lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature. Les organisations dirigées par des jeunes jouent un rôle clé dans ce domaine.

58. Le financement vert améliore la résilience régionale en se concentrant sur les secteurs qui présentent le plus grand potentiel de transformation. Le pacte vert pour l'Europe sert de feuille de route pour une relance verte et inclusive dans l'Union européenne, en s'attaquant aux changements climatiques et à la perte de biodiversité et en s'appuyant sur de nombreux partenariats afin de mieux exploiter le financement vert.

59. Grâce à des partenariats efficaces entre la science et la politique ainsi qu'à des données de qualité et opportunes, issues d'une coopération internationale, il sera possible de garantir que les incidences de la variabilité et des changements climatiques soient adéquatement prises en compte dans la planification du développement à l'appui des objectifs de développement durable.

Session 3-2 : Faire fonctionner la production et la consommation durables pour l'économie circulaire de demain

60. La consommation et la production durables ainsi que l'économie circulaire sont des moteurs essentiels pour accélérer les mesures de mise en œuvre du Programme 2030 et parvenir à zéro émissions nettes. Il convient d'adopter une approche multipartite pour relever les défis résultant de décennies de pratiques non durables. L'économie circulaire est un programme d'innovation et de compétitivité qui doit être accompagné de réformes structurelles afin que la société n'ait plus à supporter les

coûts liés à l'activité économique, comme c'est le cas dans les modèles d'activité linéaires. Les responsables politiques doivent élaborer des stratégies et des réglementations favorisant le passage d'un système fondé sur l'épuisement de ressources limitées à un modèle qui crée de la valeur par la conservation plutôt que par le gaspillage.

61. Les participants à cette table ronde ont souligné le rôle essentiel de la cohérence des politiques et de leur mise en œuvre transversale. Les principaux facteurs de succès d'une transition verte visant à reconstruire en mieux sont l'engagement, le partenariat et la prise de responsabilités, soutenus par la mise en œuvre de feuilles de route comprenant une responsabilité effective claire ainsi que des objectifs et des mesures pouvant être suivies, conçus pour transformer l'économie à grande échelle grâce à l'engagement des parties prenantes. La collaboration des ministères concernés est essentielle à la réussite de la mise en œuvre des stratégies nationales.

62. Plusieurs pays ont partagé leurs meilleures pratiques en matière d'élaboration d'une combinaison intelligente de politiques visant à favoriser la transition écologique et les modes de vie durables, en se concentrant sur les chaînes de valeur prioritaires et sur des secteurs cibles tels que le textile, l'agroalimentaire, l'eau, les batteries, l'électronique, la construction, les transports et le plastique. Il convient de prévoir des réglementations, des normes et des mesures incitatives en faveur de la production durable pour faire évoluer le comportement des consommateurs lorsque les instruments volontaires ne suffisent pas. Les représentants de la société civile ont précisé qu'il était nécessaire de rendre la consommation durable abordable et équitable pour tous.

63. La gestion durable des déchets est une autre intervention stratégique qui devrait être intégrée dans les plans de relance nationaux et régionaux, de même que la mise en œuvre d'une gestion efficace des ressources, de marchés publics écologiques, de pratiques d'éco-conception, de recyclage, de réparabilité et de refabrication visant à favoriser la réduction des émissions et des coûts ainsi qu'à encourager la compétitivité et les modèles commerciaux circulaires. Pour ancrer la consommation et la production durables dans le mode de vie quotidien des consommateurs, les différences de comportement entre les femmes et les hommes doivent être soigneusement examinées et éliminées.

64. Dans le même temps, faciliter les choix responsables, tant pour les entreprises que pour les consommateurs, est une condition préalable essentielle au progrès. Des chaînes de valeur transparentes, à la traçabilité assurée, ainsi que des allégations de contribution au développement durable fiables peuvent guider les consommateurs dans leurs choix et façonner des marchés plus durables et éthiques. Les solutions numériques et innovantes ont un rôle déterminant à jouer pour favoriser la transparence et la traçabilité, des facteurs qui permettront à terme d'améliorer la résilience et la durabilité des chaînes d'approvisionnement. La traçabilité numérique peut être porteuse de changement en aidant à transformer les difficultés en possibilités, à amplifier rapidement les incidences et à déterminer les incitations ainsi que les goulets d'étranglement devant être traités par les acteurs concernés au sein d'un écosystème.

65. En parallèle, l'application de technologies avancées doit aller de pair avec une collaboration multipartite, un renforcement des capacités et un soutien à l'accès numérique. Des partenariats inclusifs avec les secteurs public et privé permettront de remédier rapidement à la fracture numérique et au déficit de compétences au profit de la majorité, comme le montrent les expériences engrangées par certains pays en matière d'innovations numériques et circulaires dans l'utilisation de l'eau et des déchets, ainsi que les initiatives d'agriculture intelligente conçues pour améliorer la productivité, la compétitivité et la durabilité de la production de coton.

Session 3-3 : Reconstruire en mieux grâce à un relèvement résilient sur le plan climatique

66. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les pays de la région et du monde entier sont confrontés à des conditions de catastrophe majeure. On assiste en outre à une amplification des effets néfastes des catastrophes météorologiques et climatiques ainsi que les risques liés à l'urgence climatique. L'une des grandes leçons à tirer de cette situation, marquée par de multiples dangers simultanés et risques systémiques, est la nécessité de prendre en compte les changements climatiques et les risques liés aux pandémies dans les stratégies de relance et dans les approches « tous risques » de la réduction des risques de catastrophe. Il convient d'exploiter les synergies entre les stratégies de réduction des risques de catastrophe et les stratégies de lutte contre les changements climatiques afin de tirer parti des effets combinés de ces stratégies, en tenant compte des différents rythmes et étapes de leur mise en œuvre. Les risques systémiques peuvent être fructueusement intégrés dans des approches tous risques afin de parvenir à une reprise verte et résiliente.

67. En outre, des stratégies de résilience climatique et de réduction des risques de catastrophe doivent être intégrées dans tous les secteurs, comme le montrent les stratégies de développement intelligentes face aux changements climatiques. Il a été observé qu'une telle démarche intégrée permettrait de réunir divers secteurs pour assurer une reprise verte et résiliente.

68. Il convient de déployer des efforts concertés et de développer des partenariats entre tous les principaux acteurs du programme en matière de résilience. L'existence d'une plateforme nationale sur la réduction des risques de catastrophe est également cruciale pour coordonner les efforts de tous les segments de la société et des services gouvernementaux pour faire face aux situations critiques. Les efforts de coordination nationale visant à lutter contre la COVID-19 et à améliorer la résilience des autorités sanitaires nationales et des autorités nationales de gestion des catastrophes ont été déployés avec succès. Il est important de relever l'interaction entre résilience et durabilité : œuvrer pour un avenir résilient favorise un avenir plus durable, et vice versa.

69. Il convient d'approfondir la connaissance et la compréhension des risques systémiques et complexes en se fondant sur les données et sur la science. En outre, la capacité des systèmes de réduction des risques de catastrophe devrait être renforcée, et la mise à l'épreuve de ces systèmes sera tout aussi cruciale. Les efforts au niveau local sont essentiels tant pour renforcer la résilience que pour assurer le relèvement après la pandémie. L'expérience montre que les municipalités ayant mis en place des systèmes de protection civile efficaces ont mieux fait face à la crise de la COVID-19. À plus long terme, la promotion d'initiatives locales à petite échelle, telles que les coopératives énergétiques, pourrait contribuer à accélérer la transition verte.

70. Le renforcement de la résilience et de la confiance nécessaire est un processus à long terme qui implique une collaboration efficace, y compris entre les services météorologiques et hydrologiques nationaux et les agences de gestion des risques de catastrophes, en vue d'élaborer des systèmes d'alerte rapide complets et centrés sur les personnes. Les gouvernements devraient mettre en place des dispositifs d'alerte rapide multirisque ainsi que des systèmes d'observation et des ensembles de données pour assurer une surveillance et des prévisions météorologiques précises dans le but d'améliorer la résilience. Ces dispositifs d'alerte rapide devraient être intégrés au Dispositif mondial d'alerte rapide multirisque de l'Organisation météorologique mondiale et répondre aux besoins des autorités chargées de la gestion des risques de catastrophe, des Nations Unies et de la population en général. Il sera possible de compléter ces efforts en poursuivant le développement de bases de données nationales

sur les pertes dues aux catastrophes, ce qui requiert une large participation de diverses parties prenantes nationales et internationales.

71. La collaboration régionale et sous-régionale est essentielle pour évaluer l'incidence des crises sur les sociétés, les économies et les groupes vulnérables, pour répondre aux crises sanitaires, socioéconomiques et climatiques qui s'entrecroisent, pour entreprendre un processus de relèvement résilient après la COVID-19 et pour consolider la préparation aux urgences futures.

Session 3-4 : Aperçu de la contribution des forêts boréales aux objectifs de développement durable

72. Bien qu'elles couvrent 27 % de la superficie forestière mondiale et plus de 60 % de la superficie forestière de la région de la CEE, les forêts boréales sont peut-être le biome terrestre le plus négligé. Ces forêts stabilisent le climat mondial, fournissent des ressources importantes pour l'industrie du bois, ainsi qu'un refuge pour la biodiversité, et assurent la sécurité alimentaire de nombreuses populations rurales et autochtones. Elles sont donc essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable.

73. Les changements climatiques font peser de graves menaces sur ces écosystèmes vulnérables, y compris des incendies dévastateurs, des invasions de parasites et d'insectes et des phénomènes météorologiques extrêmes. La table ronde a réuni à la fois des experts politiques et des experts scientifiques, qui ont exposé certains des principaux enjeux de la gestion durable des forêts boréales et présenté certains mécanismes d'intervention existants et envisageables.

74. Les participants ont convenu que les forêts boréales sont largement laissées pour compte dans les débats politiques mondiaux et ont souligné le besoin urgent de promouvoir la coopération et l'échange de connaissances entre les pays de la région boréale. L'équipe de spécialistes de la CEE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les forêts boréales, nouvellement établie, fait partie des mécanismes susceptibles de faciliter cette coopération, et les intervenants ont souligné son importance pour la collaboration et l'échange de connaissances entre les pays.

75. Les experts ont souligné que, pour que les forêts boréales contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'atténuation des changements climatiques, il convient de s'employer à réduire leur vulnérabilité et à accroître leur résilience face à l'évolution du climat. Comme l'a souligné un expert, « il n'y a pas d'atténuation sans adaptation ». Les pratiques de gestion mises en œuvre par le passé, telles que l'établissement de peuplements homogènes et la plantation d'arbres aux mauvais endroits, ainsi que les lacunes en matière de connaissances ont aggravé la vulnérabilité des forêts boréales.

76. Il est nécessaire d'élaborer des stratégies adaptées à chaque pays, qui tiennent compte de questions telles que l'amélioration des régimes de perturbation et la lutte contre l'appauvrissement continu de la biodiversité au moyen d'une gestion adaptative. Ces stratégies doivent être tournées vers l'avenir et le processus décisionnel doit inclure les communautés autochtones et rurales qui dépendent des forêts boréales pour leur subsistance ainsi que les jeunes, qui géreront ces forêts et en tireront profit à l'avenir. La mise en œuvre de moyens d'action intersectoriels a également été soulignée parmi les mécanismes importants pour garantir que les forêts boréales contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

77. En conclusion, les participants à la table ronde ont souligné que les problèmes auxquels les forêts boréales sont confrontées ne se limitent pas aux pays qui abritent le biome boréal, mais sont voués à se répercuter dans le monde entier. Ils ont plaidé

en faveur d'une action immédiate pour restaurer ces précieux écosystèmes et garantir leur contribution aux objectifs de développement durable.

Session 4-1 : Objectifs de développement durable et pandémie : comment les données et les statistiques peuvent-elles aider à reconstruire en mieux ?

78. La pandémie de COVID-19 a requis une réponse efficace et ciblée, rendant les données et les statistiques plus essentielles que jamais. Les dispositifs d'intervention des pays ont été mis à rude épreuve par la crise, qui a été traitée comme un défi par la plupart des systèmes statistiques nationaux et qui est devenue un accélérateur d'innovation dans toute la région. La pandémie a stimulé la mise en œuvre des projets préexistants dans les domaines de la numérisation, de la collecte et du partage de données et de la communication, et a facilité l'accès à des sources de données nouvelles et non traditionnelles.

79. Dans ces conditions difficiles, la pression à laquelle sont soumis les organismes et systèmes nationaux de statistique a doublé, car ils ont dû fournir de nouvelles données de manière plus rapide, plus fréquente et plus granulaire alors que leur personnel était en télétravail et qu'ils n'étaient pas en mesure de collecter des données par les moyens traditionnels, comme les enquêtes en face à face.

80. Le principe qui consiste à ne laisser personne de côté est devenu un guide important pour recenser les groupes de population particulièrement vulnérables et cibler les interventions politiques. Il a permis d'établir de nouveaux partenariats et de définir de nouvelles sources de données, de nouveaux outils et des solutions innovantes. Ce point a été souligné par tous les intervenants, qu'il s'agisse de représentants des gouvernements, du milieu universitaire, des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations non gouvernementales ou du secteur des affaires.

81. Plusieurs exemples illustrant l'ajustement, l'adaptation et la combinaison de sources de données existantes et nouvelles, ainsi que la mise en œuvre de nouvelles techniques et de nouveaux outils, ont été examinés, y compris la combinaison de données provenant de différents registres, l'accès aux données des opérateurs de téléphonie mobile pour la production de statistiques sur la mobilité, l'extraction de données en ligne pour la production de statistiques sur les prix ainsi que la modélisation et les estimations provisoires pour l'obtention de données sur l'éducation, la santé et le produit intérieur brut. Les enquêtes ont été étendues pour couvrir des domaines auparavant exclus de la portée des statistiques officielles (par exemple la prévalence du virus estimée à partir des tests médicaux). L'analyse des incidences de la pandémie sur les femmes et sur les hommes montre que, pour contrer les effets socioéconomiques de la crise, il convient tout d'abord de les comprendre.

82. Les représentants de la société civile, du monde universitaire, des institutions nationales des droits de l'homme et du secteur des entreprises ont insisté sur l'importance d'intégrer le principe consistant à ne laisser personne de côté dans les politiques existantes et de reconnaître la valeur ajoutée des sources complémentaires aux statistiques officielles, telles que les données générées par les citoyens, les indicateurs d'opinion fondés sur les médias sociaux ou les résultats de la surveillance des droits humains. En outre, il a été souligné qu'une approche des données fondée sur les droits humains pourrait aider à comprendre réellement l'expérience vécue des personnes laissées pour compte, et contribuer à faire des droits humains et de l'égalité l'axe central de toutes les politiques de relèvement. À cet égard, les institutions nationales des droits de l'homme et d'autres acteurs peuvent fournir des données désagrégées aux organismes de statistique et aux gouvernements.

83. Les participants à la table ronde ont conclu que les organismes nationaux de statistique, les membres des systèmes statistiques nationaux et tous les autres producteurs de données doivent unir leurs efforts et rechercher des solutions modernes et flexibles. La coopération et le partenariat, essentiels à la réalisation de l'objectif consistant à ne laisser personne de côté, devraient représenter une voie vers un avenir transformateur, et pas seulement une réponse aux situations de crise.

Session 4-2 : La transformation numérique au service des objectifs de développement durable au lendemain de la pandémie

84. Les technologies de l'information et de la communication et les infrastructures numériques sont désormais nécessaires au maintien de l'activité économique et sociale. Elles ont ainsi atténué l'incidence de la pandémie de COVID-19. Il est essentiel de développer les compétences numériques et de renforcer les capacités humaines afin de donner aux citoyens les moyens d'agir par eux-mêmes. Les stratégies et programmes doivent garantir que toutes les personnes qui souhaitent acquérir des compétences numériques puissent le faire sans discrimination et permettre à toutes et tous d'accéder aux services numériques, notamment en promouvant une éducation tenant compte des questions de genre ainsi qu'en favorisant l'accessibilité pour les personnes handicapées. Les stratégies et les mécanismes de coordination nationaux visant à renforcer la sécurité en ligne des enfants et des jeunes doivent être établis selon une approche multipartite.

85. Épine dorsale de l'intégration de la chaîne d'approvisionnement mondiale, le développement du haut débit est essentiel pour promouvoir l'utilisation innovante des informations sur la santé, offrir aux citoyens de meilleures options sur le marché du travail et aider les jeunes à acquérir des compétences, entre autres. L'accès à la nouvelle génération d'infrastructures (fixes, mobiles, sans fil, par satellite) à un prix abordable est une condition préalable indispensable à la progression du développement durable.

86. Les services numériques sont des moteurs clés de la croissance économique ainsi que d'importants facteurs de résilience structurelle et sectorielle. Dans le secteur de l'agriculture, les goulets d'étranglement propres à chaque pays doivent être éliminés afin de favoriser l'innovation numérique. Les investissements publics et privés doivent cibler à la fois l'offre et la demande afin de réduire la fracture numérique dans les zones rurales et d'accroître les taux d'adoption des technologies. L'exode rural des jeunes, le vieillissement de la population agricole et la faible propension à investir dans des solutions agricoles numériques sont des problèmes qu'il serait possible de résoudre en mettant en avant des preuves de la rentabilité de l'investissement dans la technologie, en encourageant les partenariats public-privé et en adoptant des interfaces logicielles conviviales pour le secteur agricole.

87. Il convient d'établir des cadres intersectoriels intégrés pour stimuler la collecte, le partage et l'interopérabilité des données liées à ces technologies. Ces cadres seront particulièrement importants pour les solutions nationales de santé mobile, telles que les capacités d'identité numérique de santé, qui ont renforcé les capacités nationales de gestion de la pandémie de COVID-19. La mise en place de plateformes numériques d'information communes pour les systèmes d'alerte rapide multirisques, qui permettent de traiter de manière harmonisée les alertes météorologiques et hydrologiques ainsi que d'autres données climatiques, nécessite la conception de cadres juridiques appropriés et le développement des capacités.

88. Les technologies de l'information et des communications peuvent améliorer la transparence et la traçabilité des chaînes de valeur et, en fin de compte, les rendre plus inclusives, plus durables et plus résilientes. Les normes, telles que celles formulées par les organisations internationales au moyen d'une approche multipartite

largement représentative, favorisent l'échange de données interoperables, ce qui permet d'augmenter la vitesse et de réduire les coûts des transactions internationales.

89. Les normes et la numérisation peuvent également rendre le commerce international plus écologique et plus sûr. Les gouvernements déploient actuellement des systèmes de contrôle électronique fondés sur le risque pour lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages, appuyant ainsi la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, ainsi que des systèmes de messagerie électronique permettant de suivre et de retracer les mouvements transfrontières de déchets et leur élimination, appuyant ainsi la Convention de Bâle. Les mesures numériques visant à faciliter le commerce transfrontalier permettent de minimiser les contacts humains, ce qui renforce la sécurité. En outre, l'amélioration de la connectivité entre les pays peut avoir une incidence positive sur les relations de bon voisinage, en aidant non seulement à instaurer la confiance, le dialogue et la coopération, mais aussi en contribuant à la stabilité sociale, à la création d'emplois et à la participation économique. Il est possible d'exploiter pleinement les avantages de la normalisation et de la numérisation pour faciliter les échanges en utilisant des plateformes pour la recherche de consensus, ce qui permettra aux pays d'adopter de nouvelles technologies tout en relevant les défis liés à la concurrence. Il convient de remédier aux vulnérabilités liées à la technologie et propres à chaque pays dans le cadre d'efforts plus larges visant à réduire la fracture numérique. Une approche multipartite largement représentative est nécessaire afin de trouver un terrain d'entente de manière mutuellement bénéfique.

Expériences acquises dans la région dans le cadre des examens nationaux volontaires

90. Les examens nationaux volontaires apportent une contribution importante à la mise en œuvre du Programme 2030. Les examens en cours portent sur la manière dont les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ont été affectés par la pandémie de COVID-19, prenant le Programme 2030 pour cadre afin d'aider le monde à reconstruire en mieux et de rendre les sociétés plus égales et durables.

91. La préparation des examens nationaux volontaires facilite le recensement des domaines d'action prioritaires ainsi que l'établissement de partenariats stratégiques et de collaborations. Il demeure essentiel de disposer de données de haute qualité et d'un cadre d'indicateurs solide, à différents niveaux, pour développer des outils de suivi et d'évaluation efficaces ainsi que des processus responsables pour suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

92. Compte tenu de la portée très vaste du Programme 2030, la cohérence des politiques est primordiale. Les examens nationaux volontaires servent à mettre en place des mécanismes institutionnels et analytiques qui facilitent cette cohérence entre différents domaines, en créant des synergies et en tenant compte des compromis entre les différents objectifs. Il est nécessaire de collecter des informations afin de pouvoir évaluer les interactions entre ces différents objectifs. À partir de là, des solutions porteuses de transformation pourront être recensées pour orienter les efforts futurs et améliorer la cohérence des politiques.

93. Les examens nationaux volontaires donnent aux pays l'occasion de partager leurs expériences individuelles, y compris les succès, mais aussi les difficultés et les lacunes, ainsi que les domaines dans lesquels davantage d'interventions et de partenariats sont nécessaires. En particulier, ces examens offrent d'importantes possibilités d'apprentissage, tant au niveau national, notamment par la conduite de dialogues d'enquête, qu'au niveau international, par des échanges d'expériences stratégiques entre pairs. Le forum régional contribue également à cet apprentissage

entre pairs, facteur important pour la réalisation efficace des objectifs de développement durable.

94. Les examens nationaux volontaires permettent de coordonner l'action de diverses parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que de forger des partenariats solides. La participation du secteur des entreprises sera déterminante pour la réussite de la réalisation des objectifs de développement durable. Certains examens nationaux volontaires comprennent une documentation de la contribution du secteur des entreprises ainsi que des partenariats établis avec les services de l'État pour stimuler les progrès.

95. La large participation de multiples parties prenantes permet de faciliter la collecte de données et d'obtenir des informations plus détaillées sur la mise en œuvre. Une stratégie à l'échelle de la société doit venir compléter la stratégie à l'échelle de l'État. Les examens nationaux volontaires devraient être considérés davantage comme un processus continu d'engagement que comme un exercice axé sur la production d'un rapport final, qui en est l'étape ultime. Les pays se penchent à présent sur divers mécanismes qui leur permettraient d'atteindre les différentes parties prenantes, y compris par l'intermédiaire de plateformes numériques, bien que cette démarche ait été compliquée par la pandémie de COVID-19.

96. Les parlements, en exploitant leur capacité législative et en demandant des comptes aux gouvernements, peuvent apporter une contribution non négligeable à la mise en œuvre du Programme 2030. D'après le rapport de l'Union interparlementaire sur la participation des parlements aux examens nationaux volontaires 2020, malgré certains progrès, cette participation reste limitée. Il est nécessaire d'accroître le rôle des parlements, mais aussi de les sensibiliser aux moyens importants auxquels ils peuvent faire appel pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable.

97. Étant donné que les examens nationaux volontaires facilitent la mobilisation et l'implication de toutes les principales parties prenantes, les enfants doivent être reconnus en tant qu'agents du changement. La pandémie a amplifié les problèmes existants, exacerbant les inégalités et aggravant l'exposition des enfants à la violence. Les systèmes de protection de l'enfance et les systèmes de justice pour enfants doivent être reconnus comme des services essentiels, au même titre que les soins de santé, les soins de santé mentale et l'éducation.

98. La participation des pouvoirs publics infranationaux est importante, non seulement pour la préparation des examens nationaux volontaires, mais aussi pour la mise en œuvre effective du Programme 2030. Adapter la réalisation des objectifs de développement durable aux réalités locales contribue à l'inclusion et au renforcement de la mobilisation des parties prenantes. Les acteurs locaux devraient être habilités à s'approprier le Programme 2030 et sa mise en œuvre.

99. Les examens locaux volontaires ont fortement pris de l'ampleur en 2020, reflétant l'importance des initiatives visant à intensifier les efforts pour atteindre les objectifs de développement durable au moyen d'actions renforcées au niveau local. La participation des pouvoirs publics infranationaux dans la préparation de ces examens permettrait d'accroître la cohérence des politiques et de faciliter la coopération entre les différents acteurs nationaux. Il convient de prendre en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux local et régional dans les examens. L'utilisation de paramètres convenus au niveau international pour donner un point d'ancrage aux examens offre une possibilité de coopération associant toutes les parties.

100. Les représentants de la société civile ont souligné la nécessité d'un processus de préparation largement représentatif pour les examens nationaux volontaires, avec des

échéances claires et des moyens ouverts et transparents de publier les résultats, comme c'est le cas dans plusieurs pays. Les rapports officiels et autres documents préparés par la société civile devraient être intégrés aux examens. Certains pays associent des représentants de la société civile à leurs délégations, une bonne pratique qui devrait être adoptée plus largement. Néanmoins, la participation de la société civile devrait être permanente et ne devrait pas se limiter à la préparation des présentations des examens nationaux volontaires.
